



Vaux-sur-Sûre, le 27 février 2023

Le Collège

PIRLET & BOINET, Notaires associés

Rue Pierre-Thomas, n°60

6600 BASTOGNE

V/Réf. : 1528

N/Réf. : MP/DS/MD/12/2023

Service urbanisme : Agents traitants :

PIERRET Michelle : 061/25 00 15 – michelle.pierret@vauxsursure.be

SIBRET Danielle : 061/25 00 03 – danielle.sibret@vauxsursure.be

DEMUYNCK Mireille : 061/26.09.90 – mireille.demuynck@vauxsursure.be

OBJET : RENSEIGNEMENTS URBANISTIQUES :

Cher Maître,

En réponse à votre demande d'informations réceptionnée en date du 24/01/2023 relative à un bien sis à 6640 VAUX-SUR-SURE, Rue de la Centrale, Villeroux n° 18, cadastré 6^{ème} division, section E, n°513 C et appartenant à _____, nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées à l'article D.IV.99 du Code du développement territorial :

Le bien en cause :

| | |
|---------------------------|--|
| Parcelle concernée | Division: VAUX-SUR-SURE 6 DIV/SIBRET/ Section: E Numéro: E 513 C INS: 82036 Adresse de la parcelle (Source:ICAR): Rue de la Centrale, Villeroux, 6640 VAUX-SUR-SURE |
| Plan de secteur | Nom du plan du secteur d'aménagement : BASTOGNE 2 Zone(s) d'affectation: Habitat à caractère rural (99%) Agricole (1%) <u>Surcharges du plan de secteur</u> <u>Prescriptions supplémentaires</u> Prescription supplémentaire : Non <u>Avant-projet et projet de modification du plan de secteur</u> Infrastructures en avant-projet ou projet : Non Périmètres des avant-projets et projets : Non |

| | |
|---|---|
| Guides Régionaux d'Urbanisme | Parcelle située en GRU - Anciennement Zones Protégées en matière d'Urbanisme : Non Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non Parcelle située en GRU - Accès aux personnes à mobilité réduite: Oui Code carto: 82036-RMR-0001-01 Libellé: Vaux-sur-Sûre Historique dossier: arrêté du 19/12/1984 modifié les 25/02/1999, 20/05/1999 et 25/01/2001 Liendoc: Ici Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de publicité: Oui Code carto: 82036-REP-0001-01 Libellé: Vaux-sur-Sûre Historique dossier: arrêté du 15/11/1990, arrêté du 06/09/1991 Liendoc: Ici Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des constructions: Non |
| Guides Communaux d'Urbanisme | Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux d'Urbanisme: Non Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux de Bâtisse: Non |
| Schéma de Développement Communal | Parcelle située en SDC - Anciennement Schéma de Structure communaux: Non |
| Permis d'Urbanisation | Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Oui Code carto: 82036-LTS-0030-00 - Type: PERMIS (100%) Code service: 8/41/Lo006 Date de décision: 10-11-77 Liendoc: Ici |
| Rénovation urbaine | Parcelle située dans un périmètre de rénovation urbaine: Non |
| Revitalisation urbaine | Parcelle située dans un périmètre de revitalisation urbaine: Non |
| Sites à réaménager (SAR) | Parcelle située dans un SAR: Non |
| Périmètre de reconnaissance économique | La parcelle se trouve dans un périmètre de reconnaissance économique: Non |
| Schéma d'Orientation local | Parcelle concernée par un SOL: Non |
| Périmètre de remembrement urbain | Parcelle située dans un périmètre de remembrement urbain: Non |
| Zones d'assainissement | type(s) de zone(s) : Autonome (RAA) |
| Cours d'eau | Voies navigables: Non A 50 mètres: Non Non navigables de 1ère catégorie: Non A 50 mètres: Non Non navigables de 2ème catégorie: Non A 50 mètres: Non Non navigables de 3ème catégorie: Non A 50 mètres: Non Non navigables non classés: Non A 50 mètres: Non Dont la catégorie n'a pas été définie: Non A 50 mètres: Non |
| Aléa d'inondation Attention, les aléas "très faible" sont à consulter uniquement sur carte (échelles inférieures au 1:25.000). Cette catégorie ne peut-être complétée automatiquement dans cette fiche. | La parcelle n'est située dans aucune zone |
| Axe de ruissellement concentré | Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Non Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de ruissellement concentré: Non |
| Zone de prévention des captages (SPW) | Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II) : Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III : Non |
| Parc naturel | Parcelle située dans un parc naturel: Oui |
| Liste des arbres et haies remarquables | Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 10 mètres la parcelle: Non La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non |

REMARQUES :

En vertu de l'article R.IV.105-1 du Code du développement territorial, les Communes sont tenues de fournir uniquement les renseignements visés à l'article D.IV.97, 7° dudit code.

Le présent avis ne donne aucune garantie quant à l'existence légale des constructions/installations présentes sur ledit bien. La situation des bâtiments sur un plan cadastral ne signifie en aucun cas que les constructions sont régulières au niveau urbanistique. Pour rappel, un permis d'urbanisme est requis pour la plupart des constructions depuis 1962.

L'attention des propriétaires du bien est attirée sur le fait que la réglementation wallonne actuelle ne nous permet pas de vérifier la conformité des constructions. En cas de doute sur la régularité des bâtiments, même si les travaux ont été réalisés par les propriétaires précédents, il est fortement conseillé aux propriétaires de s'adresser au service urbanisme de la Commune.

La réglementation wallonne prévoit un délai de péremption pour certaines infractions très limitées en vertu de l'article D.VII.1 §2 du CoDT. Si le bien a été acheté avec une infraction urbanistique, cette dernière ne sera retirée (si elle est jugée régularisable) que via une procédure d'autorisation urbanistique (permis, déclaration...), peu importe le changement de propriétaire.

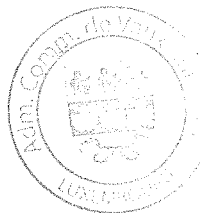
Les renseignements urbanistiques sont délivrés dans la stricte limite des données dont nous disposons. De ce fait, nous ne pourrions être tenus pour responsable de l'absence ou du caractère incomplet de toute information dont nous n'avons pas la gestion directe.

Afin que les actes notariés puissent être passés sans retard et pour respecter le délai prévu à l'article R.IV.105-1 (30 jours), il nous est impossible de vous fournir les renseignements prévus à l'article D.IV.97, 7° du CoDT relatif à l'équipement de la voirie concernée en matière d'eau et d'électricité. Nous vous invitons à prendre contact avec les Intercommunales concernées (cf. liste ci-après).

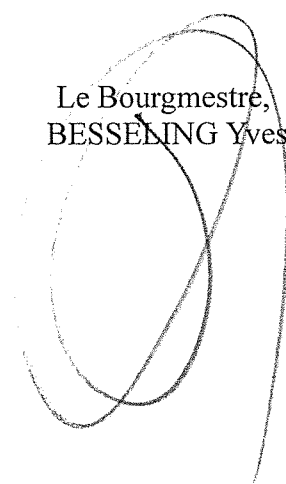
Nous vous prions d'agréer, Cher Maître, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le collègue :

Le Directeur général,
KENLER Thierry



Le Bourgmestre,
BESSELING Yves



INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

En cas de construction d'un / plusieurs logement(s), si le bien est situé en zone de régime d'assainissement :

- **collectif** non raccordé à une station d'épuration collective, l'installation d'une fosse-septique est nécessaire.
- **autonome** le placement d'un système d'épuration individuelle est nécessaire.

Pour plus d'infos nous vous invitons à consulter le P.A.S.H. (Plan d'assainissement par Sous bassin Hydrographique cf. <http://www.spge.be>).

LISTE DES IMPETRANTS

TELEPHONE

PROXIMUS: tél. : 0800/33800 - fax : 0800/21037 adresse : Service demande de plans, rue Marie Henriette, 60 à 5000 NAMUR;

ELECTRICITE

ORES – M. LACAVE, Chef de District, Avenue Patton, 237 – 6700 ARLON (063/21 56 18) suivioreslux@ores.net

DISTRIBUTION EAU

Société Wallonne des Eaux (SWDE), Service Extension (☎ 084/84 69 33) rue Joseph Saintraint n°14 - 5000 NAMUR

TELEDISTRIBUTION

Service d'Infrastructure Brutélé-Farciennes, rue de Lambusart, 56, 6240 FARCIENNES à l'attention de Madame RAILLON fax : 071/96 71 56 infra.structure@voo.eu

Vous pouvez également consulter le site www.klim-cicc.be pour obtenir les plans des impétrants se trouvant à proximité du bien concerné.